DOSSIER DE PRESSE

CHIRAC, la Corrèze et le handicap :

20 ans de Fondation, 55 ans d'engagement



FONDATION
Jacques Chirac

En 1967, Jacques CHIRAC, jeune député élu en Haute-Corrèze, se mobilise sur le devenir d'enfants handicapés abandonnés et confiés à l'aide sociale à l'enfance de Paris, et de jeunes handicapés du plateau de Millevaches assignés à domicile. Près de soixante ans plus tard, la Fondation qui porte son nom accompagne 1 400 personnes et emploie 850 professionnels. Entre les deux, une idée constante : la différence n'est pas une fatalité, c'est une question de considération, d'accueil, de compétence et d'accompagnement.

La Fondation aujourd'hui

La Fondation, ce sont 40 établissements et services, répartis sur quatre départements : la Corrèze, la Creuse, le Cantal et le Puy-de-Dôme, 1.400 personnes accompagnées, de la petite enfance au grand âge, et près de 850 professionnels, éducatifs, médicaux et paramédicaux, administratifs et logistiques. Un siège social à Ussel, en Corrèze. Avec cet effectif, la Fondation est le plus important employeur de droit privé de l'économie sociale et solidaire en Corrèze.



La Fondation accompagne des personnes en situation de handicap mental, psychique, de polyhandicap et de troubles du spectre de l'autisme, et de plus en plus d'enfants présentant d'autres troubles du neurodéveloppement, à travers une gamme complète de réponses : établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, maisons d'accueil spécialisées, foyers de vie, établissements dédiés au vieillissement des personnes handicapées, ESAT et entreprises adaptées, services d'accompagnement à domicile et à la vie sociale, unités d'enseignement en maternelle, dispositifs d'autorégulation, groupes d'entraide mutuelle. Le principe est constant : accompagner la personne aussi longtemps qu'elle le souhaite, en tenant compte de toutes les dimensions de sa vie, de ses capacités et de son autodétermination.

2026, un double anniversaire

Célébrer vingt ans en 2026 pourrait sembler paradoxal pour une organisation née en 1970. C'est que la Fondation compte deux âges, et les deux sont exacts.

Vingt ans, c'est l'âge de la Fondation : en décembre 2006, l'Association des Centres Éducatifs du Limousin, reconnue d'utilité publique depuis 1997, se transforme en Fondation Jacques CHIRAC. Cinquante-cinq ans, c'est l'âge de la structure qui a rendu cette histoire possible : en 1971, la création de l'Association des Centres Éducatifs de Haute-Corrèze réunit sous une même bannière les centres jusque-là isolés de Peyrelevade et de Bort-les-Orgues. C'est l'acte de naissance juridique du réseau, celui qui a permis à l'ensemble de grandir.

Quatre dates jalonnent cette histoire : 1970, l'ouverture du premier centre. 1971, la fédération des centres au sein de l'ACEHC. 1984, l'élargissement au Limousin avec l'ACEL. 2006, la Fondation. Cinquante-cinq ans de continuité institutionnelle, dont vingt ans sous statut de fondation.

Deux anniversaires, et un même fil : celui d'une organisation qui n'a jamais cessé de s'agrandir sans changer d'intention.

Aux origines : le combat d'une vie

Tout commence en 1967, lorsque le jeune député Jacques CHIRAC arrive en Haute-Corrèze. Il est déjà préoccupé par la situation dramatique d'un grand nombre d'enfants de l'Assistance publique de la Ville de Paris, atteints de handicaps lourds, abandonnés et placés dans des institutions totalement inadaptées. Sur le plateau de Millevaches, il identifie des atouts : l'espace, le calme, la tolérance et le sens de l'accueil de la population.

Il décide alors de créer des centres d'accueil et trouve des alliés auprès des maires et conseillers municipaux des communes concernées. Deux centres voient le jour, à Peyrelevade en octobre 1970 puis à Bort-les-Orgues en janvier 1972. Ses visites au centre de Peyrelevade le bouleversent. Ceux qui l'ont connu se souviennent d'un homme qui venait voir les résidants, les écoutait et prenait le temps, y compris avec ceux qui ne s'exprimaient pas. Son action d'homme politique efficace prend alors une autre dimension : la cause du handicap imprégnera sa vie.

Depuis les années 1970, le parallèle entre l'action de terrain en Corrèze et le travail législatif sur le handicap a traversé toute sa carrière : de Matignon à l'Élysée, quatre grandes lois en portent la marque.

Repères chronologiques : quatre grandes étapes

Plutôt qu'une succession de dates d'ouverture, l'histoire de la Fondation se lit en quatre grandes étapes. Chacune correspond à une nouvelle famille d'établissements et de services.

Années 1970 : les premiers centres, dédiés à l'enfance

Peyrelevade ouvre en octobre 1970, Bort-les-Orgues en 1972, Eygurande en 1974. Ces premiers centres accueillent des enfants lourdement handicapés, jusque-là placés dans des institutions inadaptées. Dès 1971, l'Association des Centres Éducatifs de Haute-Corrèze les fédère et donne au réseau son existence juridique.

À partir de 1975 : l'accompagnement des adultes

Les enfants accueillis grandissent, et la loi de 1975 ouvre la voie aux établissements pour adultes. Une partie des centres se transforme : trois maisons d'accueil spécialisées, trois foyers occupationnels pour les personnes présentant une déficience moyenne, trois centres d'aide par le travail, aujourd'hui appelés ESAT, pour celles qui ont une aptitude partielle au travail. En 1984, l'association devient l'Association des Centres Éducatifs du Limousin, avec l'ouverture d'un foyer dans le département de la Creuse, puis elle est reconnue d'utilité publique en 1997.

Années 2000 : l'ouverture sur le milieu ordinaire et l'avancée en âge

La Fondation diversifie ses réponses avec des services en milieu ouvert : services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), groupes d'entraide mutuelle (GEM). Elle crée aussi ses premiers établissements spécialisés dans le vieillissement des personnes handicapées. En décembre 2006, l'association devient la Fondation Jacques CHIRAC.

Depuis 2010 : autisme, inclusion scolaire et troubles du neurodéveloppement

Le Pôle Autisme, créé en 2010, devient en 2019 le Pôle Autisme Inclusion. La Fondation installe ses dispositifs au cœur de l'école ordinaire, intervient de plus en plus tôt auprès des jeunes enfants et accompagne désormais, au-delà de l'autisme, d'autres troubles du neurodéveloppement.

Jacques CHIRAC et les grandes lois du handicap

Entré dans la vie publique en 1962 au cabinet de Georges Pompidou, Jacques CHIRAC a porté, comme Premier ministre puis comme Président de la République, les textes qui ont façonné la politique française du handicap. Selon plusieurs témoins, toutes les grandes lois du domaine portent son empreinte.

1975

loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

C'est au centre éducatif de Sornac, en Haute-Corrèze, que Jacques CHIRAC, alors Premier ministre, lance la première grande loi en faveur des personnes handicapées. Adoptée le 30 juin 1975, elle renforce la solidarité nationale, simplifie la réglementation, améliore les prestations, consacre l'autonomie des personnes et favorise leur insertion dans la société. Le même jour, une seconde loi organise les institutions sociales et médico-sociales et ouvre la voie aux établissements pour adultes.

1987

loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Revenu à Matignon, Jacques CHIRAC fait adopter le 10 juillet 1987 un texte qui oblige les entreprises d'au moins vingt salariés à employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif. La loi crée aussi l'Agefiph pour accompagner cette obligation.

2002

loi rénovant l'action sociale et médico-sociale

Promulguée le 2 janvier 2002, sous la présidence de Jacques CHIRAC, elle place les droits de la personne accompagnée au cœur des établissements : livret d'accueil, contrat de séjour, conseil de la vie sociale, projet d'établissement. La même année, réélu, il fait de l'insertion des personnes handicapées l'un des trois grands chantiers de son second mandat.

2005

loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Promulguée le 11 février 2005, elle crée le droit à compensation et les maisons départementales des personnes handicapées, impose l'accessibilité et pose le principe de la scolarisation en milieu ordinaire. Elle reste la pierre angulaire de la politique française du handicap. La même année est lancé le premier plan autisme.

Son rapporteur, Jean-François CHOSSY, animera la table ronde du 20 novembre.



La gouvernance

Jacques CHIRAC a présidé l'association de sa création, en 1971, jusqu'à son élection à la présidence de la République, en 1995. Le député Jean-Pierre DUPONT lui a succédé jusqu'en 2018, à la tête de l'association puis de la Fondation, en engageant un plan de développement et une démarche qualité ambitieux. Françoise BÉZIAT, qui en fut la directrice générale d'octobre 1998 à mars 2018, préside la Fondation depuis 2018.

Michel VERGNE lui a succédé à la direction générale en mars 2018. Depuis le 1er février 2026, le nouveau directeur général est Damien GILLOT. Travailleur social de formation, ancien chef de service puis directeur d'établissements médico-sociaux, il connaît la Fondation de l'intérieur, où il a notamment dirigé le site des Tamaris à Sornac.

Créée le 22 décembre 2006, notamment grâce aux dotations de la Compagnie Plastic Omnium, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Fondation Serge Dassault et de la Fondation Schneider Electric, la Fondation est administrée par un conseil d'administration et un bureau. Le conseil réunit trois collèges : membres fondateurs, membres de droit et personnes qualifiées. Il est assisté de deux instances, le conseil scientifique et le conseil d'orientation, qui associe les communes d'implantation et les parents des personnes accompagnées.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (COMPOSITION AU 24 AVRIL 2026)

Membres fondateurs :

- Jean-Pierre DUPONT, président de 1995 à 2018 ;
- Patrick GOHET, vice-président, ancien délégué interministériel aux personnes handicapées ;
- Félicie BURELLE, directrice générale d'OPmobility ;
- Alexandre MÉRIEUX, président-directeur général de bioMérieux.

Personnes qualifiées :

- Françoise BÉZIAT, présidente ;
- Pascale XELOT, trésorière, présidente d'Autisme Action ;
- Professeur Bernard FRAYSSE, secrétaire, président du conseil scientifique.

Membres de droit :

- Vincent BERTON, préfet de la Corrèze ;
- Marilou PADILLA RATELADE, présidente de la commission des affaires sociales du conseil départemental de la Corrèze ;
- Xavier MOINE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze ;
- Céline POULET, secrétaire générale du Comité interministériel du handicap.

Le Directeur général, Damien GILLOT, participe aux séances du conseil.

Ce qui distingue la Fondation Jacques CHIRAC

UN CONSEIL SCIENTIFIQUE QUI RAYONNE AU-DELÀ DE LA FONDATION

L'idée de constituer un Conseil scientifique en appui de la Fondation revient à Maryvonne DE SAINT-PULGENT, conseillère d'État, en 2006, lors de la validation des statuts de la Fondation. Le Professeur Jean-Michel DUBERNARD, désigné par Jacques CHIRAC, réunit alors huit membres choisis parmi les praticiens les plus actifs sur les publications internationales, dont trois venus du Canada, de Belgique et du Brésil, couvrant la psychiatrie, la neuropsychiatrie, l'ORL, l'ophtalmologie, la rééducation fonctionnelle, la psychologie et la médecine physique. Le Professeur Bernard FRAYSSE lui a succédé à la présidence. Le conseil réunit aujourd'hui des praticiens et chercheurs de premier plan, issus d'universités et d'hôpitaux de toute la France et de l'étranger, couvrant l'ensemble des disciplines utiles à l'accompagnement du handicap.

Deux particularités méritent d'être soulignées. Le président du conseil scientifique siège au conseil d'administration, ce qui fait entrer la recherche et l'innovation dans les décisions de la Fondation.
Et, dans l'esprit voulu par Jacques CHIRAC, les scientifiques y travaillent aux côtés des institutionnels et des responsables politiques, ce qui est rare.

Sa réalisation la plus marquante dépasse largement les murs de la Fondation : c'est à son initiative qu'a été pris, en 2012, le décret instaurant le dépistage auditif systématique des nouveau-nés en maternité. Peu d'opérateurs de cette taille peuvent revendiquer une contribution directe à une politique publique nationale. Le conseil scientifique a par ailleurs été auditionné par le président de la Haute Autorité de Santé à la suite de son dernier colloque.

DES COLLOQUES QUI FONT DIALOGUER SCIENCE, TERRAIN ET DÉCISION PUBLIQUE

Organisés tous les deux ans, et accueillis ces dernières années à l'Assemblée nationale, les colloques de la Fondation réunissent chercheurs, professionnels du médico-social, parlementaires, décideurs publics et représentants associatifs. La neuvième édition, le 11 décembre 2025, portait sur l'intelligence artificielle au service de l'autonomie et de l'accessibilité, au regard de la loi de 2005. Elle a rassemblé plus de 160 participants, un engouement en forte hausse par rapport à l'édition précédente.

UNE FONDATION GESTIONNAIRE QUI FINANCE L'INNOVATION DES AUTRES

Avec son Prix de l'Innovation au service de l'autonomie, doté de 30 000 euros, la Fondation accompagne des porteurs de projets qui font avancer l'autonomie bien au-delà de ses murs.
Trois prix ont été remis à ce jour, de l'apprentissage des émotions à la mobilité et à l'évaluation cognitive. L'application EMOFACE, première lauréate, a été expérimentée au sein même du Pôle Autisme Inclusion. Le deuxième, attribué en 2023 à DREEFT PARA, système de freinage inédit pour fauteuils roulants manuels, a reçu la même année le prix du Président de la République au concours Lépine, et est aujourd'hui remboursé par l'Assurance Maladie. Le Prix 2024, enfin, a récompensé COGFIRST, une plateforme qui s'appuie sur l'intelligence artificielle pour détecter tôt les troubles neurocognitifs après un traumatisme crânien et proposer une rééducation personnalisée. Porté par l'Institut du Cerveau, Humans Matter et l'hôpital Lariboisière (AP-HP), le projet a été choisi parmi 36 candidatures, un record.



Le Dr Camille HESLOT reçoit le 3e Prix de l'innovation des mains de Françoise BÉZIAT, du Professeur Bernard FRAYSSE et de Félicie BURELLE

LA ROBUSTESSE PLUS QUE LA PERFORMANCE SEULE

Au regard d'un contexte ambiant de plus en plus mouvant, aléatoire et fluctuant, il s'agit aujourd'hui d'assurer la pérennité des missions dans toutes les conditions.
Tenir dans le temps devient plus important que la performance seule. Le concept de robustesse désormais s'impose.
C'est un mélange de philosophie de stratégie et de créativité organisationnelle que cultive la Fondation Jacques CHIRAC depuis de nombreuses années.
Notamment au moyen du renforcement de la flexibilité, d'une culture d'adaptation et de finances saines.
Cela passe aussi par une gouvernance robuste qui fait de la clarification des rôles et des fonctions, de l'exercice des responsabilités et de l'anticipation des risques des objectifs majeurs.

SES ACTIONS PIONNIÈRES SUR LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME, L'INCLUSION SCOLAIRE ET LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT







Dès le premier plan autisme de 2005, la Fondation s'engage dans les approches cognitivo-comportementales, qui feront par la suite l'objet d'une recommandation de la Haute Autorité de Santé. En Corrèze, elle est la première à les mettre en œuvre. Vingt ans plus tard, la même longueur d'avance se retrouve dans l'inclusion scolaire, avec une logique inversée : ce n'est plus l'enfant qui rejoint le dispositif, c'est le dispositif qui rejoint l'enfant, là où il vit et là où il apprend. Une première unité d'enseignement en maternelle (UEMA) est implantée dans une école de Guéret, puis l'autorégulation de Brive scolarise à temps plein en classe ordinaire, du CP au CM2, des élèves avec troubles du spectre de l'autisme, avec une équipe médico-sociale présente dans l'école. Le SESSAD précoce intervient auprès d'enfants dès douze mois. Un dispositif similaire a depuis été créé au sein d'un groupe scolaire à Ussel, et une nouvelle UEMA a vu le jour à Tulle en septembre 2026. Les adolescents ne sont pas oubliés : au lycée professionnel Simone Veil de Brive-la-Gaillarde, la Fondation mène un accompagnement expérimental, l'un des deux seuls de ce type en France.
Ces services peuvent désormais aussi accueillir des enfants présentant d'autres troubles du neurodéveloppement que l'autisme. C'est ce passage de l'autisme à un champ plus large de troubles du neurodéveloppement qui fait aujourd'hui la singularité de la Fondation.
La Fondation a par ailleurs déployé la CAA, ou Communication Alternative et Améliorée, qui permet à des personnes sans langage oral de s'exprimer, de comprendre et de décider pour elles-mêmes. Un projet de déploiement au-delà de ses propres établissements est engagé sur tout le territoire du Puy-de-Dôme et pour toute personne dont la communication orale est absente ou difficile : la compétence acquise en interne devient un service rendu au public.

UN ANCRAGE RURAL REVENDIQUÉ, OUVERT SUR LES VILLES

Le choix du plateau de Millevaches, à l'origine, n'était pas un choix par défaut. Il offrait ce que les grandes villes peinaient à garantir : un cadre de vie de qualité, de l'espace, des constructions de qualité, et surtout des équipes de proximité, engagées et fidèles, capables de faire toute leur carrière sur place. Les familles le soulignent encore aujourd'hui : l'engagement des équipes est une condition de la qualité de l'accompagnement.
Près de soixante ans plus tard, alors que la ruralité est souvent décrite comme un territoire de relégation, la Fondation démontre l'inverse : une réponse médico-sociale de niveau national peut se construire et se piloter depuis une ville de moins de 10 000 habitants.
L'ancrage n'a jamais été un repli. Avec l'essor de la scolarisation en milieu ordinaire et de l'insertion professionnelle, la Fondation a aussi développé ses services au plus près des centres urbains de ses quatre départements, à Ussac près de Brive, à Tulle ou encore à Chamalières, aux portes de Clermont-Ferrand, pour ne citer que quelques exemples.

LE SPORT COMME LEVIER

Le sport est arrivé très tôt à la Fondation : dès les années 1980, elle crée ses premiers postes d'éducateurs sportifs et en fait un outil d'accompagnement à part entière.

Para-foot, tir à l'arc, VTT, canoë-kayak, tennis de table : les sportifs accompagnés par la Fondation s'illustrent régulièrement lors des championnats régionaux et nationaux de sport adapté, décrochant qualifications, podiums et médailles.
Les partenariats noués avec le monde sportif professionnel suivent une même logique : créer des situations où le regard change effectivement.

Avec le Clermont Foot 63, le partenariat a d'abord pris la forme, en 2025, d'un coup d'envoi fictif confié à une personne accompagnée, à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. En 2026, il change d'échelle. Le 8 avril, 23 enfants du Pôle Autisme Inclusion, venus de Corrèze, de Creuse et du Puy-de-Dôme, vivent une journée d'immersion au stade Gabriel-Montpied : visite des installations, entraînement des professionnels, rencontre avec les joueurs. Deux jours plus tard, ils entrent sur la pelouse aux côtés de ces mêmes joueurs, avant le match contre l'AS Nancy Lorraine. Ce soir-là, les joueurs ne portent pas leur nom dans le dos, mais le prénom d'un enfant, accompagné de ses dessins et du logo de la Fondation : chaque maillot est unique. Après la rencontre, les maillots ont été mis aux enchères au profit de la Fondation.







Avec l'Union Sportive Usselloise, le partenariat rugby, renouvelé en décembre 2025, installe la relation dans la durée.



L'été 2024 a donné à cet engagement une résonance particulière. Aux Jeux paralympiques de Paris, le handbikeur corrézien Mathieu BOSREDON, parent d'un enfant accompagné par la Fondation, a remporté trois médailles d'or. Ce même été, des résidants ont eux aussi vécu les Jeux de l'intérieur : treize d'entre eux, avec six éducateurs, ont assisté aux épreuves olympiques d'aviron, de badminton, de volley-ball et de marche, puis une seconde délégation a suivi la boccia, le cécifoot et le tennis de table aux Jeux paralympiques. Mathieu BOSREDON sera l'un des invités de la table ronde du 20 novembre.





Le 12 juillet 2026, enfin, le Tour de France est arrivé à Ussel, au terme d'une 9e étape 100 % corrézienne. La Fondation y tenait un stand, dans le prolongement des ateliers « Savoir Rouler à Vélo Adapté » menés avec les résidants.









LA CULTURE COMME LANGAGE COMMUN

L'art-thérapie, elle, figure dans les statuts mêmes de la Fondation, parmi ses buts. La création n'y est pas une activité d'appoint, mais une autre composante intégrée de l'accompagnement.

« Invente-moi un spectacle ! Le 5e rêve » en a donné la mesure. De septembre 2023 à juin 2024, des résidants de six établissements et services ont travaillé avec quatre artistes à une création immersive, inspirée de la mythologie amérindienne, mêlant son, projections lumineuses, conte et mouvement. Présenté au public le 21 juin 2024 au théâtre de la Chélidoine, à Saint-Angel, le spectacle a ensuite donné naissance à un film retraçant sa création, projeté au cinéma Le Carnot d'Ussel en novembre 2024.

En 2025, des résidants ont participé au projet photographique national de Yann ARTHUS-BERTRAND consacré aux visages de la France d'aujourd'hui, porté par 75 studios photo déployés à travers le pays. Une reconnaissance de leur place dans un récit collectif national, dont une sélection sera présentée le 20 novembre.

La même année, la Fondation a prolongé l'aventure avec « Invente-moi un film », projet culturel participatif réunissant résidants, enfants accompagnés, collégiens et artistes professionnels. De Peyrelevade à Meymac, en passant par La Courtine, Saint-Setiers et Bort-les-Orgues, neuf établissements et services y ont pris part, autour d'un fil rouge poétique : les différentes pièces d'une maison, chambre, cuisine, jardin, salon, devenues autant de terrains d'expression sensorielle.

Le court-métrage né de cette aventure a été projeté le 2 juillet 2026 au cinéma Le Carnot, à Ussel, lors de deux séances : la première réservée aux personnes accompagnées, aux résidants et aux professionnels, la seconde ouverte à tous et gratuite, qui a réuni un large public en soirée. Au-delà du film, ce sont des liens qui se sont tissés et des personnalités qui se sont révélées, encadrants, artistes et personnes accompagnées ayant créé ensemble.













Ce que prépare la Fondation

Interrogée sur son avenir, la Fondation répond d'abord par des chantiers déjà engagés. Elle prépare aussi, avec ses équipes, les familles et son conseil scientifique, un projet qui dessinera ses prochaines années : ***"Notre futur, nos ambitions".***

DES ÉQUIPES AU COMPLET, DES TALENTS ENGAGÉS

Le médico-social traverse une crise de recrutement durable, et un territoire rural en ressent aussi les effets. Pour la Fondation, plus important employeur de droit privé de l'économie sociale et solidaire en Corrèze, la question est vitale : sans un engagement total des équipes, pas d'accompagnement de qualité.
Sa marque employeur repose d'abord sur ce qu'elle offre concrètement. Des métiers qui ont du sens, éducatifs, soignants, techniques ou administratifs. Une grande variété de postes et de lieux d'exercice, dans 40 établissements et services sur 4 départements, qui permet d'évoluer sans quitter la Fondation. Une formation permanente inscrite dans ses statuts. Cet engagement des équipes, que les familles citent souvent comme un gage de qualité.
En retour, la Fondation mène une forte politique de reconnaissance du personnel et du travail accompli.

Elle s'appuie sur une équipe de directeurs et de cadres intermédiaires structurée et formée de longue date au management. Dès sa création, elle a fait de l'accueil un point important des accompagnements qu'elle propose, dans des bâtiments sans cesse entretenus et renouvelés, voire récents. Elle accorde enfin une importance primordiale aux moyens matériels fournis à son personnel.

Ces atouts, la Fondation s'attache à les faire connaître. Plutôt que d'attendre les candidatures, elle va à la rencontre des candidats, dans les forums et les salons ou lors de rendez-vous plus informels sur le territoire, tel son « Bistrot de l'emploi ». Ses supports de recrutement, repensés pour être plus incarnés, prolongent cette démarche sur les réseaux sociaux.

UNE EXPERTISE RENFORCÉE ET UNE INCLUSION ÉLARGIE

Sur ce terrain, la Fondation s'est fixé deux objectifs clairs et évaluables :

- Étendre les certifications de la Haute Autorité de Santé et Cap'Handéo à la totalité de ses établissements et services. Autrement dit, viser 100 % du réseau certifié.
- Se doter d'un centre d'experts adossé au Conseil scientifique au service des personnels et des aidants.

Deux autres engagements complètent ces volets. Le développement se fera de façon raisonnée, en répondant aux appels à projets, appels à candidatures et appels à manifestation d'intérêt en donnant la priorité aux services inclusifs. L'accompagnement sera enrichi de nouvelles pratiques en faveur du polyhandicap, du handicap psychique, et de la gestion de situations complexes, trois champs où les réponses restent insuffisantes sur le territoire.



SOBRIÉTÉ ET ÉCORESPONSABILITÉ

Réduire l'empreinte écologique sans dégrader la qualité de l'accompagnement : la Fondation a fait de la sobriété un fil conducteur, qui se traduit déjà en actions concrètes. Le recyclage d'abord, à l'image de l'atelier de tri des déchets avec les résidants de la Maison d'Accueil Spécialisée d'Hestia, à Saint-Setiers. La sensibilisation aux écogestes ensuite, et des achats responsables, jusqu'à une alimentation durable fondée sur les circuits courts. Les déplacements sont eux aussi repensés, sur un territoire qui s'étend sur quatre départements : recours aux visioconférences, promotion du covoiturage. Même le numérique entre dans la démarche, avec l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques et la limitation du stockage inutile de données. Un sujet rarement porté aussi explicitement par un opérateur médico-social.



DEUX OUTILS TRANSVERSAUX

La communication d'abord, pensée comme un enjeu d'accessibilité et non de notoriété : recours au FALC, le Facile à Lire et à Comprendre, transmission orale, supports vidéo, sans oublier la CAA évoquée plus haut, pour que chaque personne accompagnée ait réellement accès à l'information qui la concerne.

L'intelligence artificielle (question ouverte par le 9e colloque) : ce n'est pas un sujet seulement technologique, mais aussi politique. Comment intégrer ces outils dans le cadre fixé par la loi de 2005, sans que la promesse d'autonomie ne se retourne en surveillance ? C'est le débat que la Fondation a choisi de porter, et il nourrira ses prochaines années.

Tous ces chantiers convergent vers un même projet : « Notre futur, nos ambitions ».

NOTRE FUTUR, NOS AMBITIONS

La Fondation prépare son prochain projet stratégique, qu'elle a choisi d'intituler ***"Notre futur, nos ambitions"***, parce qu'il doit regarder résolument vers les années à venir. Il se construit à partir de groupes de travail, auxquels contribuent directeurs, parents et membres du conseil scientifique. Des groupes hybrides réunissent aussi chercheurs du conseil scientifique et professionnels de terrain, pour croiser savoirs et pratiques.

Ce projet sera ensuite soumis au conseil d'administration et répondra aussi à une nécessité: les nouvelles instructions ministérielles sur la transformation de l'offre de services dans le secteur du handicap obligent tous les opérateurs à faire évoluer leurs réponses. Ce projet est la manière dont la Fondation s'y prépare.

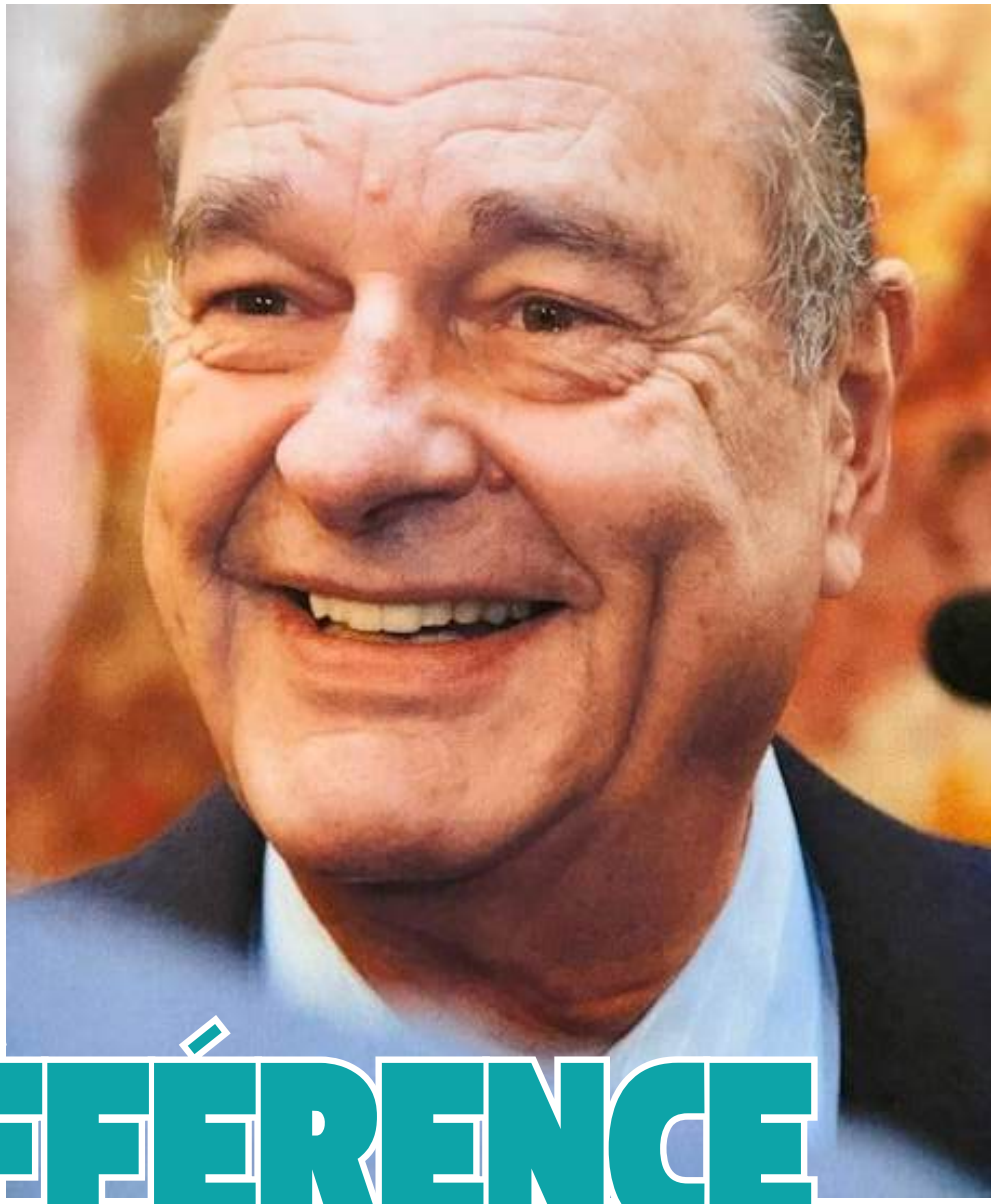

LA DIFFÉRENCE A DE L'AVENIR

Ensemble, agissons au-delà des handicaps.

Contact Presse

Aurélie SIMONDET • Phoebus Communication
06 73 15 43 07 - contact@phoebus-communication.com
www.fondationjacqueschirac.fr

FONDATION
Jacques Chirac